

Antananarivo
Beyrouth
Bruxelles
Bucarest
Dakar
Hanoi
Montréal
Paris
Port-au-Prince
Yaoundé

NUMÉRO SPÉCIAL : APPUI AUX PÔLES D'EXCELLENCE RÉGIONAUX

Le mot du Président

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir une nouvelle lettre d'information, dont j'ai souhaité que le nombre de parutions annuelles soit augmenté afin de renforcer le lien étroit qui unit l'Agence universitaire et l'ensemble de ses 470 membres à travers le monde.

En complément des traditionnelles lettres d'information reprenant les grandes décisions prises par les instances de l'Agence, plusieurs numéros traiteront d'un sujet unique et les thématiques varieront à chaque parution.

Le premier numéro de cette série est consacré à l'appui offert par l'AUF aux pôles d'excellence régionaux. Une des priorités de l'AUF est en effet de promouvoir la recherche dans le cadre de projets de coopération scientifique inter-universitaires entre plusieurs établissements de régions différentes.

J'en profite également pour vous indiquer que cette lettre, dont la présentation est plus attrayante, s'inscrit dans la nouvelle politique de communication approuvée par notre Conseil associatif.

Je suis, naturellement, à l'écoute de vos commentaires et de vos suggestions à propos de cette lettre afin qu'elle reflète fidèlement la vie de notre association.

Bonne lecture !

*Jean du Bois de Gaudusson,
Président de l'Agence universitaire de la Francophonie*

Contexte

Comme l'indiquait Michèle Gendreau-Massaloux, Recteur de l'AUF, dans l'éditorial de la Lettre d'information des membres numéro 4, l'année 2003 a été, pour l'Agence universitaire de la Francophonie, placée sous le signe de la consolidation et du développement.

En effet, lors de la 18^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (Lausanne, décembre 2002), la France a annoncé qu'elle attribuait à l'Agence universitaire une contribution supplémentaire de près de 12 millions d'euros.

D'autre part, le Gouvernement du Canada a souhaité, dans le courant du mois d'avril 2003, renforcer sa contribution financière par l'octroi d'une subvention supplémentaire exceptionnelle de 1,5 million de dollars canadiens. Ces nouveaux crédits ont été affectés, par les instances de l'Agence, aux programmes de l'AUF sous la forme de nouveaux projets faisant, pour la plupart, l'objet d'appels d'offres internationaux.

Ces nouveaux crédits ont permis, en particulier, de nourrir le « Plan d'action pour l'Afrique », établi en concertation avec la Conférence des recteurs des universités d'Afrique et de l'Océan indien – CRUFAOCI – en soutenant la mise en place au sein des universités africaines d'un réseau de Pôles d'excellence régionaux (PER).

Ce soutien vise à renforcer les centres universitaires de haute valeur scientifique du Sud, à les aider à mobiliser un réseau régional de compétences collaborant autour d'une même thématique, en mutualisant les moyens disponibles.

La dynamique régionale ainsi mise en place devrait conduire les « centres d'excellence » à devenir des « pôles d'excellence régionaux ». Un pôle d'excellence régional est donc constitué par un centre universitaire (laboratoire, centre de recherche, département, faculté, etc. d'un établissement membre de l'AUF) dont le programme de travail est réalisé en relation avec des partenaires régionaux. Des collaborations d'universités d'autres régions, notamment du Nord, peuvent également intervenir.

Cette action de programme cherche avant tout à promouvoir l'excellence scientifique dans les pays émergents et à la développer en s'appuyant sur l'échange et le partage des ressources scientifiques, humaines, logistiques, financières, etc. entre différents partenaires du Sud. Seuls les établissements de ces pays, membres de l'AUF, sont éligibles à ce programme.

Appel d'offres

Le premier appel d'offres a été lancé au début de janvier 2003.

Dans son préambule, le Recteur indiquait que : *l'Agence universitaire de la Francophonie, au service de ses institutions membres, a pour vocation de renforcer les universités du Sud et de promouvoir la coopération scientifique en faveur du développement. En complément de la nécessaire relation entre le Nord et le Sud, est progressivement apparu le besoin de renforcer les échanges au sein d'une même région. Aussi suis-je fière de vous annoncer le lancement du premier appel d'offres pour le soutien de pôles d'excellence régionaux en formation et en recherche du Sud.*

L'objectif poursuivi est de créer ou de renforcer de tels pôles afin de promouvoir et de mettre en valeur l'excellence scientifique au Sud. Ainsi se constitueront des foyers d'excellence, internationalement reconnus et réunissant toutes les compétences scientifiques d'une même région interagissant autour d'une thématique commune.

Ces centres participeront activement à la création, au cœur de dynamiques régionales, des conditions d'une relance durable de la formation et de la recherche. Ils viseront à offrir aux enseignants et aux chercheurs des conditions d'exercice favorables et stimulantes de leurs responsabilités scientifiques.



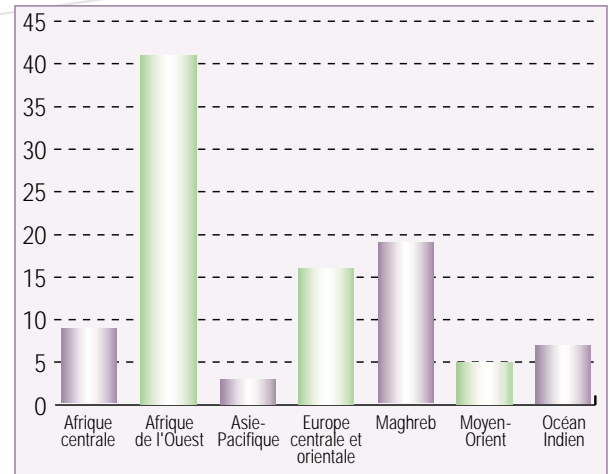


Gageons ensemble que cette nouvelle action contribuera à combler l'écart entre le niveau de connaissance des pays industrialisés et celui des pays en développement.

L'appel d'offres, lancé en direction de l'ensemble des établissements membres de l'Agence, a donné lieu à la réception de 187 dossiers, dont 148 ont été jugés administrativement recevables par les bureaux régionaux. Quasiment toutes les grandes régions de la Francophonie étaient représentées comme le montre la provenance de ces dossiers (voir le tableau ci-contre).

Sur le plan disciplinaire, la répartition des dossiers recevables fut de 24 % en sciences de la vie, 12 % en sciences de la matière, 39 % en sciences de l'ingénieur et 24 % en sciences de l'homme et de la société.

Le Conseil scientifique de l'AUF a procédé à la sélection des dossiers au cours de sa session du mois de mai 2003, tenue à Neuchâtel. Comme l'indique son Président, le professeur A. Debbarh, dans le numéro 5 de la Lettre d'information des membres : *L'engagement de l'Agence dans le soutien des universités du Sud, notamment en faveur des pays d'Afrique subsaharienne et de l'Océan Indien, s'est traduit par la mise en place d'une nouvelle action de programme intitulée « Pôles d'excellence régionaux » visant, d'une part, à renforcer les compétences*



scientifiques des institutions, et d'autre part, à créer des synergies régionales entre les équipes de différentes institutions oeuvrant dans les mêmes champs disciplinaires. En parfaite cohérence avec cette orientation et en appliquant les critères d'évaluation suivants : excellence scientifique, caractère régional affiché des projets, solidarité intra et inter régionales, 16 pôles ont été sélectionnés (3 pour l'Afrique centrale ; 6 pour l'Afrique de l'Ouest ; 1 pour l'Océan Indien ; 2 pour le Maghreb ; 1 pour l'Asie-Pacifique ; 1 pour le Moyen-Orient et 2 pour l'Europe centrale et orientale).

Présentation des 16 pôles d'excellence régionaux retenus

Afrique centrale

- Université catholique d'Afrique centrale (Cameroun)
Création d'un master en droits de l'Homme et action humanitaire au sein du Centre interdisciplinaire de recherche et de formation
- Université Marien Ngouabi du Congo (République du Congo)
Renforcement des capacités de formation et d'autonomie d'encadrement au niveau du 3^e cycle en alimentation et nutrition
- Université nationale du Rwanda (Rwanda)
Réhabilitation psycho-sociale en sortie de crise dans la Région des Grands Lacs

Afrique de l'Ouest

- Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
Recherche philosophique africaine sur la rationalité
- Université de Ouagadougou (Bukina Faso)
Mise en œuvre d'un école doctorale régionale de formation et de recherche biotechnologiques
- Université de Cocody (Côte d'Ivoire)
Appui au développement d'un centre régional d'évaluation en santé et d'accréditation des établissements sanitaires en Afrique
- Université de Bamako (Mali)
Identification et formation du personnel dans huit centres de santé sentinelles au Mali





- Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
Formations pré-doctorales et doctorales au sein de l'école doctorale régionale africaine de droit et science politique

Asie-Pacifique

- Université Van Lang (Vietnam)
Création d'un diplôme supérieur de tourisme et d'un programme de formation continue

Europe centrale et orientale

- Université Babès-Bolyai (Roumanie)
Méthodes électrochimiques de contrôle et destruction des polluants organiques et inorganiques
- Université technique de Sofia (Bulgarie)
Mise en place de formations régionales de 3^e cycle au sein du Centre régional francophone d'ingénierie pour le développement

Maghreb

- Université de Tunis El Manar (Tunisie)
Modélisation mathématique et numérique dans les sciences de l'ingénieur

- Université Abdelmalek Essaâdi (Maroc)
Formation doctorale en génie de l'environnement et valorisation des ressources naturelles

Moyen-Orient

- Université Saint-Joseph (Liban)
Création d'un pôle de formation de chercheurs en génétique médicale pour le Moyen-Orient

Océan Indien

- Université d'Antananarivo (Madagascar)
Recension des contes, mythes et traditions populaires de Madagascar et des Mascareignes dans le cadre d'une formation doctorale

Soutien de l'AUF

Les établissements concernés ont été informés en juin 2003 du résultat de la sélection. Le soutien apporté par l'AUF se fera sous les formes suivantes :

mobilités des enseignants-chercheurs et des étudiants :

- missions d'enseignement régionales, permettant la circulation entre les différentes universités partenaires dans la région

- missions d'enseignement internationales (notamment à la faveur de la mobilisation d'un réseau d'universités partenaires du Nord et d'autres régions)

- bourses de formation et de recherche

- bourses de perfectionnement

soutien documentaire :

- accès à l'information scientifique

- appui à la diffusion internationale de la production scientifique réalisée

- matériel scientifique et d'appui

- contribution aux frais de fonctionnement liés directement à la mise en œuvre du projet

Le montant de la subvention accordée est de 100 000 € au maximum et pourra être dépensé sur une durée de deux ans.

Comme toutes les actions de programmes de l'AUF, cette action sera à la fois suivie et évaluée par le Conseil scientifique, une première évaluation étant prévue au début de l'année 2004.

Le Vice-Rectorat aux programmes est à votre disposition pour vous fournir davantage d'information. Il peut être contacté à partir de l'adresse suivante :
vice-recteur@auf.org.

Les membres de l'AUF qui souhaitent apporter des informations susceptibles d'être insérées dans cette lettre, peuvent écrire à l'adresse suivante : lettre.information@auf.org

Directeur de publication :
François Vignaux
Directeur de Cabinet du Recteur de l'AUF
francois.vignaux@auf.org



Agence universitaire de la Francophonie